

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-neuf et le neuf octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Nadège CORCELLE, Maire.

Date de la convocation : 3 octobre 2019

Présents : MMES, MM, Nadège CORCELLE, Marie LOSKOFF, Céline BOURSIER, Francis ESNAULT, Jean-Christophe HUET et Cyrille PRESSOIR

Absente excusée : Mme Claude BAUCHE

Secrétaire de séance : Mme Céline BOURSIER

Madame le Maire demande l'approbation ou non du compte-rendu de la dernière séance de conseil municipal. Le compte-rendu de la réunion du 09 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Les délibérations suivantes ont été approuvées :

- **Demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019 pour la création du carré militaire**
- **Demande de soutien au Département dans le cadre de l'Aide aux communes à faible population pour l'achat de sièges d'accueil du secrétariat de Mairie**

↳ Questions diverses

- ❖ Défense incendie : point sur l'avancée du projet de couverture du territoire
- ❖ Règlement général de voirie intercommunal
Madame le Maire donne lecture du règlement de voirie adopté au conseil communautaire de septembre et informe qu'elle prendra l'arrêté correspondant
- ❖ Etat de catastrophe naturelle : La commune propose aux personnes qui ont constaté des désagréments (*fissures sur des bâtiments par exemple*) ou des arbres sinistrés suite à la sécheresse ; de déposer un dossier en Mairie avant le 31 décembre 2019 accompagné de photos permettant le constat, pour transmission dans les délais au service concerné de la Préfecture.
- ❖ M. Esnault indique que des véhicules de pêcheurs stationnement régulièrement devant le nouveau point de défense incendie de l'étang le long de la RD57 alors qu'il y a un panneau « défense de stationner ». Les pêcheurs s'installent même sur la grille qui a été posée sur le regard afin de le sécuriser... Comment peut-on remédier au manque de discernement des gens ?...
- ❖ Arbre de Noël : le traditionnel goûter intergénérationnel aura lieu le samedi 21 décembre 2019 à 16h00

La séance est levée à 20h10.

Fait à Langesse, le 10 octobre 2019

Le Maire,
Nadège CORCELLE

